

Semaine de formation non payée ?

Par **Poubin**, le **07/09/2011** à **12:03**

Bonjour,

j'ai un CDI dans une SSII et j'ai passé des entretiens dans une PME pour une éventuelle embauche. Suite à ces entretiens, j'ai passé une semaine dans cette PME pour réaliser le transfert de compétences.

(J'ai pris une semaine de congés dans ma SSII pour pouvoir faire cette semaine dans la PME).

Le patron de la PME m'avait dit qu'il me rémunérerait pour cette semaine de formation mais comme j'ai finalement refusé de signer pour cette boîte, il ne m'a pas payé.

Quels sont mes droits pour me faire rémunérer pour cette semaine ? Quels arguments puis-je avancer ? Est-il obligé de me rémunérer ou non ?

Merci d'avance

JM

Par P.M., le 07/09/2011 à 13:54

Bonjour,

Vous vous êtes placé dans une situation particulière si vous avez travaillé pendant des congés payés puisque c'est interdit...

Si par ailleurs, vous n'avez aucun contrat de travail écrit, il va être encore plus difficile de faire valoir vos droits...

Par Poubin, le 07/09/2011 à 14:04

Ah mince, merci pour votre réponse. Je ne savais pas qu'il était interdit de travailler pendant des congés. :s

Et je n'ai eu aucun contrat de travail écrit de la part de la PME.	
Donc ça semble mort. Si quelqu'un d'autre peut confirmer	